

FORCES ET FAIBLESSES DANS LA COLLABORATION INTERSECTORIELLE

Domaine technique (cartes)	Rage	Anthrax	IA H5N1	FVR	Score*
Finances	Red	Red	Red	Yellow	7
Coordination niveau local	Yellow	Yellow	Red	Red	6
Surveillance conjointe	Red	Red	Yellow	Yellow	6
Fonds d'urgence	Red	Red	Yellow	Yellow	6
Logistique	Red	Yellow	Yellow	Red	6
Coordination niveau technique	Yellow	Red	Yellow	Yellow	5
Législation / Régulations	Yellow	Red	Yellow	Yellow	5
Communication (media)	Red	Red	Green	Yellow	5
Analyse de risque	Red	Red	Green	Yellow	5
Coordination niveau central	Yellow	Red	Green	Yellow	4
Communication (parties prenantes)	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	4
Réponse	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	4
Enquêtes de terrain	Red	Green	Yellow	Green	3
Laboratoire	Red	Yellow	Green	Green	3
Education et formation	Yellow	Green	Yellow	Yellow	3
Ressources humaines	Green	Yellow	Yellow	Yellow	3

*Pour chaque maladie, la performance de la collaboration entre les secteurs est codée en couleur : vert pour « bonne collaboration », jaune pour « collaboration moyenne » et rouge pour « collaboration à améliorer d'urgence ». Le score utilise une échelle semi-quantitative (2 points pour une carte rouge, 1 pour une carte jaune et 0 pour une carte verte).*

## FEUILLE DE ROUTE DES ACTIVITES CONJOINTES POUR L'AMELIORATION DE LA COLLABORATION ENTRE LES SECTEURS DE LA SANTE ANIMALE ET DE LA SANTE HUMAINE

**Difficulté de mise en œuvre :** Facile +, Modérée ++, Très difficile +++

**Impacte :** Impact faible +, Impact moyen ++, Impact conséquent +++

**Abréviations :** EMI (Equipe Mobile d'Intervention) ; Env. (Environnement) ; GTT (Groupe Technique de Travail) ; PF (Point Focal) ; POS (Procédures Opérationnelles Standards) ; RH (Ressources Humaines) ; SA (Santé Animale) ; SH (Santé Humaine) ; TDR (Termes de Référence).

Activités	Echéance	Difficulté	Impact
<b>COORDINATION &amp; LOGISTIQUE</b>			
<b>Objectif 1 : Formaliser le concept 'One Health' au niveau national</b>			
1.1. Mettre en place une EMI conjointe au niveau national	Décembre 2017	++	+++
1.2. Signer l'arrêté interministériel pour formaliser la création de la task-force One Health nationale	Décembre 2017	++	+++
1.3. Organiser des réunions trimestrielles et en cas d'urgence de la task-force One Health	Décembre 2017	+	++
<b>Objectif 2 : Renforcer les capacités (RH, infrastructures et équipement) de coordination intersectorielle des interventions au niveau régional</b>			
2.1. Equiper et réhabiliter les six laboratoires régionaux et effectuer un transfert de compétences du niveau national au niveau régional pour les diagnostics de routine	2019	+++	+++
2.2. Mettre en place une EMI conjointe régionale dans les 14 régions (sous l'EMI nationale)	Décembre 2017	++	++
2.3. Recruter du personnel qualifié pour les structures One Health au niveau régional (informatique, laboratoire, biologistes)	2018	+++	+++
<b>Objectif 3 : Améliorer la coordination entre les secteurs au niveau local</b>			
3.1. Désigner des points focaux One Health dans les trois secteurs au niveau local : chef de brigade eaux et forêts (Env.), chef infirmier (SH) et chef de poste (SA) et développer des TDRs	Mars 2018	+	++
3.2. Organiser des réunions de coordination périodiques entre les points focaux au niveau local	Mars 2018	+	+++
3.3. Organiser des réunions mensuelles au niveau des postes frontaliers (gendarmerie, douanes, police, SA, SH, Env.)	2019	+++	+++
<b>SURVEILLANCE &amp; ANALYSE DE RISQUE</b>			

Objectif 4 : Mettre en place un cadre opérationnel pour la surveillance conjointe et l'analyse de risque			
4.1. Composer un GTT multi-sectoriel au niveau national pour la surveillance conjointe et l'analyse de risque	Décembre 2017	+	+++
4.2. Désigner des points focaux au niveau des régions et des départements pour les trois secteurs	2018	+	++
4.3. Organiser un atelier pour l'élaboration d'un plan national pour les activités de surveillance conjointe	2018	+	+++
4.4. Organiser un atelier de validation du plan multi-sectoriel national pour les activités de surveillance conjointe	2018	+	++
4.5. Organiser des missions semestrielles de coordination des activités de surveillance au niveau régional	2018	++	+++
4.6. Développer une plateforme permettant de lier les bases de données existantes des différents secteurs	2018	++	+++
Objectif 5 : Renforcer les capacités en ressources humaines pour la surveillance conjointe et l'analyse de risque			
5.1. Cartographier les ressources humaines disponibles et identifier les besoins	Décembre 2017	+	++
5.2. Elaborer un plan de formation en fonction des besoins identifiés	2018	+	+
5.3. Mettre en œuvre le plan de formation (atelier de formation des formateurs + dissémination)	2018	+	++
5.4. Elaborer une stratégie d'institutionnalisation d'un schéma communautaire et informel pour la surveillance	2018	+	+
Objectif 6 : Assurer la pérennisation des activités intersectorielles de surveillance et d'analyse de risque			
6.1. Organiser un atelier d'élaboration d'un plan de pérennisation des activités intersectorielles de surveillance	2018	+	++
6.2. Faire un plaidoyer auprès des décideurs pour la pérennisation des activités	2018	+	+
6.3. Elaborer une stratégie de mobilisation des ressources (financières, humaines et matérielles)	2018	+	++
6.4. Organiser un atelier de capitalisation des bonnes pratiques	2018	+	++
REPONSE			
Objectif 7 : Mettre en place un cadre national multi-sectoriel de coordination des activités de réponse aux urgences sanitaires			
7.1. Organiser 3 ateliers d'élaboration de plans de riposte efficace pour les zoonoses prioritaires	2021	++	+++
7.2. Mettre en place une plateforme unique pour l'intégration des données des différents secteurs	2021	++	+++
Objectif 8 : Renforcer les capacités humaines et techniques dans les secteurs concernés pour les activités de réponse aux urgences sanitaires			

8.1. Former 112 agents des 3 secteurs (SH, SA, Env.) à la gestion des situations d'urgence sur 5 ans (formation de formateur au niveau national + formations au niveau régional)	2021	++	+++
8.2. Développer des POS pour les acteurs des activités de réponse conjointe	2021	+	+++
8.3. Conduire des exercices intersectoriels de simulation pour les zoonoses prioritaires avec les acteurs concernés	2021	++	+++
<b>Objectif 9 : Adapter le cadre juridique pour assurer une riposte 'One Health' efficace</b>			
9.1. Organiser 6 ateliers d'harmonisation des textes juridiques des différents secteurs	2020	++	+++
9.2. Rédaction des textes juridiques harmonisés	2021	+	+++
9.3. Organiser 14 ateliers régionaux pour la dissémination des textes harmonisés au niveau communautaire	2022	++	+++
<b>COMMUNICATION</b>			
<b>Objectif 10 : Mettre en place un cadre de coordination formel et fonctionnel pour la communication entre les acteurs</b>			
10.1. Effectuer une cartographie des différents acteurs concernés dans les 3 secteurs (SH, SA, Env.)	Janvier 2018	+	+++
10.2. Désigner 1 PF national et 14 PF régionaux dans chacun des trois secteurs (SH, SA, Env.) pour les activités de communication et développer des TDR	Janvier 2018	+	+++
10.3. Prendre un arrêté portant création du cadre de coordination pour les activités de communication (formé par les 45 PF désignés)	2018	+	+++
10.4. Tenir des réunions trimestrielles des PF désignés pour la coordination des activités de communication	2018	++	++
<b>Objectif 11 : Elaborer un plan de communication multi-sectoriel</b>			
11.1 Organiser un atelier d'élaboration du plan de communication multi-sectoriel	Mars 2018	+	+++
11.2. Mettre en place des POS pour la communication entre les parties-prenantes	Mars 2018	++	+++
11.3. Disséminer mensuellement du matériel de communication audio-visuelle (flyers, spots publicitaires, affiches, etc.) sur les risques sanitaires	A partir de Mars 2018	+	+++
<b>Objectif 12 : Renforcer les capacités des acteurs sur les techniques de communication</b>			
12.1. Formation des formateurs (points focaux nationaux et régionaux)	Mars 2018	+	+++
12.2. Formation des acteurs au niveau décentralisé (départemental, communal et communautaire)	Avril 2018	+	+++